

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUVRANT DROIT

Nom Prénom SLV.....
 NIA.....
 Téléphone..... Portable

Email

Actif Inactif

Famille monoparentale/personne seule/veuf(ve)
 Marié(e)/pacsé(e)/en couple
 Allergie/situation de handicap/Autre.....

ACTIVITÉ

**SEJOUR CATAMARAN
 DU 05/10 AU 12/10/2024**

Date de forclusion : **11/06/2024**

PARTICIPANTS

Nom et Prénom de tous les participants	Ext	Date de naissance				Participation financière
		jour	mois	an	âge	
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
TOTAL						

Demande jumelée avec.....

ATTENTION : Rendez-vous directement à l'aéroport.

**Bulletin et règlement à retourner à votre SLV
 Chèque à l'ordre de la CMCAS du Val d'Oise
 Règlement possible en 3 x sans frais**

- 1^{er} chèque de..... € encaissement au moment de l'affectation.
- 2^{ème} chèque..... € encaissement courant août.
- 3^{ème} chèque de solde€ encaissement courant septembre.

Conditions générales 



Droit à l'image : toute participation à une activité avec la CMCAS du Val d'Oise peut vous amener à être pris en photo. Si vous ne le souhaitez pas, merci de vous retirer de la prise de vue lors du cliché. Les photos pourront être utilisées sur le site internet ou dans toute autre publication de la CMCAS.

Conditions Particulières

Séjour Etranger

CATAMARAN CROATIE

du 05/10 au 12/10/2024

- L'inscription à ce voyage implique que vous avez pris connaissance et acceptez le programme, les spécificités du séjour, les conditions générales et particulières.
- Toute annulation avant la date de forclusion de l'activité n'entraîne aucune retenue financière, ni mention sur l'historique du bénéficiaire.
- Après la date de forclusion, le montant total du séjour sera conservé, sauf pour les motifs suivants sur justificatif : Maladie grave, accident ou décès d'un participant ou d'un membre de votre famille (décès dans le cercle familial proche qui se compose limitativement du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ses ascendants et descendants en ligne directe, ainsi que ses frères et sœurs), congé refusé.
S'il y a un acompte, il sera conservé.
- En cas d'annulation après la date de forclusion, sans justificatif, la Cmcas tentera, dans la mesure du possible, de remplacer le bénéficiaire par un autre s'il existe une liste d'attente. Si le bénéficiaire est remplacé, la Cmcas procédera au remboursement, cependant l'acompte sera conservé.
- Vous vous engagez à être en conformité avec les mesures sanitaires (Covid et vaccinations éventuelles) exigées par la France et le pays de destination au moment du départ, sans quoi, la Cmcas 95 ne pourra être tenue pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.
- Lors de votre inscription ou au plus tard à J-1 de la date de forclusion, vous devrez :
 - Joindre une copie de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité pour chaque participant.
 - Pour les ressortissants étrangers (hors Union Européenne) vous devez impérativement fournir votre passeport en cours de validité valable 6 mois après la date de fin de séjour ainsi que votre titre de séjour. En complément, vous devez vous rapprocher de votre ambassade pour obtenir les autorisations et/ou visa nécessaire(s) à votre voyage.
 - un chèque d'acompte de 150 € par participant.

**Tout dossier incomplet sera retourné auprès de votre SLV
et ne sera pas pris en compte.**

**Tout dossier ne respectant ces conditions sera annulé automatiquement à J+1
de la date de forclusion.**

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :